

PROCÉDURE POUR UNE MISE EN LOCATION GÉRANCE D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI

(Mise à jour 06/10/2026)

NOTIONS DE BASE

1. Pourquoi effectuer cette démarche ?

La mise en location-gérance permet à la Division Taxis et Opérateurs (DTO) d'enregistrer la location-gérance et de mettre à jour les informations relatives à l'exploitation de l'ADS. Cette démarche fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de la DTO.

2. Quand effectuer cette démarche ?

La démarche doit être effectuée préalablement au début de l'exploitation de l'ADS par le locataire-gérant. Le projet de contrat de location-gérance doit être transmis à la DTO pour visa avant toute mise en exploitation de l'ADS par le locataire-gérant.

3. À retenir

La mise en exploitation de l'ADS par le locataire-gérant ne peut intervenir qu'après :

- la déclaration préalable de la location-gérance,
- le visa du projet de contrat par la DTO,
- l'obtention de l'autorisation d'équipement des attributs spécifiques taxi, délivrée exclusivement par l'administration.

PROCÉDURE

Etape préalable facultative

Pour toute demande d'information relative à la situation administrative de l'autorisation de stationnement, vous pouvez contacter la Division Taxi et Opérateurs :

- par téléphone : 04 13 94 86 60 de 8h30 à 12h et de 13h à 15h
- par mail : dcvp-contact@marseille.fr

Étape 1 - Transmission du projet de contrat

Le projet de contrat de location-gérance doit obligatoirement être transmis à la Division Taxis et Opérateurs (DTO) par l'intermédiaire d'un avocat, préalablement à sa signature et à toute mise en exploitation de l'ADS par le locataire-gérant.

Le projet doit être adressé à l'adresse suivante : dcvp-locger@marseille.fr. La DTO procède au contrôle du projet de contrat au regard du contrat type fourni et peut formuler, le cas échéant, des observations ou demander des modifications avant sa validation.

Étape 2 - Constitution du dossier

Après validation du projet de contrat par la DTO, les documents mentionnés dans la présente notice doivent être transmis par le titulaire de l'ADS à la Division Taxis et Opérateurs (DTO). Cette transmission est effectuée par le titulaire de l'ADS, contrairement à l'étape 1, pour laquelle le projet de contrat est transmis par l'intermédiaire d'un avocat.

Le titulaire, ou son représentant envoie, par mail, à l'adresse dcpv-locger@marseille.fr, les documents stipulés dans la notice ci-jointe (si la totalité de vos pièces jointes est volumineuse, soit supérieure à 12 Mo, utilisez le site [Smash](#) en modifiant le délai d'expiration du lien à 14 jours).

Première partie du dossier relative au titulaire-loueur

**Dans le cas seulement où des salariés sont déclarés en activité initialement sur l'ADS concernée, il faut procéder préalablement à leur déclaration de fin d'activité (voir [formulaire de gestion de l'activité d'un salarié](#)). Toute déclaration de fin d'activité de salarié non effectuée par le loueur avant la mise en location gérance entraînera la suspension de la démarche.*

Titulaire-loueur (personne physique)	Titulaire-loueur (personne morale)
<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone/électricité), ou pour les personnes hébergées joindre le certificat d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeant, • Carte professionnelle recto verso + Attestation de formation continue pour les chauffeurs ayant exercé plus de 5 ans, • Permis de conduire recto verso, • Certificat d'aptitude à la conduite d'un taxi (visite médicale), • INPI Extrait des Inscriptions datant de moins de 3 mois ou radiation à la Chambre des métiers, • Carte grise définitive du véhicule au seul nom du loueur (excepté en cas de leasing), • Facture d'achat ou certificat de cession du véhicule au nom du loueur, • Attestation d'assurance (RC pro comprenant la date de début et de fin de contrat), • Contrôle technique TAXI de moins d'1 an sauf si véhicule neuf, • Une photo de face 3/4 du véhicule permettant d'identifier la plaque d'immatriculation et la couleur commerciale du nouveau véhicule, • Annonces légales de mise en location gérance, • Le contrat enregistré au service des impôts paraphés, visés par les intéressés, signés et tamponnés par l'Avocat ou le Notaire, • Attestation sur l'honneur du loueur dûment complétée (en annexe 1). 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale Extraordinaire portant mention «que la société va mettre sa licence en location-gérance », • KBIS de moins d'1 mois, • INPI Extrait des Inscriptions datant de moins de 3 mois, • Carte grise définitive du véhicule au seul nom de la société (excepté en cas de leasing), • Facture d'achat ou certificat de cession du véhicule au nom de la société, • Attestation d'assurance (RC pro comprenant la date de début et de fin de contrat), • Contrôle technique TAXI de moins d'1 an sauf si véhicule neuf, • Une photo de face 3/4 du véhicule permettant d'identifier la plaque d'immatriculation et la couleur commerciale du nouveau véhicule, • Annonces légales de mise en location gérance, • Le contrat enregistré au service des impôts paraphés, visés par les intéressés, signés et tamponnés par l'Avocat ou le Notaire, • Attestation sur l'honneur du loueur dûment complétée (en annexe 1).



Deuxième partie du dossier relative au locataire-gérant

Locataire-gérant (personne physique)	Locataire-gérant (personne morale)
<ul style="list-style-type: none"> • Extrait d'immatriculation à la chambre des métiers : INPI, • Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone/électricité), ou pour les personnes hébergées joindre le certificat d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeant, • Carte professionnelle recto verso, • Permis de conduire recto verso, • Certificat d'aptitude à la conduite d'un taxi, • Attestation de formation continue si le cessionnaire exerce la profession depuis plus de cinq ans, • Attestation sur l'honneur du locataire-gérant dûment complétée (en annexe 2). 	<ul style="list-style-type: none"> • Statuts de la société mentionnant l'activité taxi (objet social) : « Le transports de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernées » et comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société, • KBIS de moins d'1 mois ou KBIS provisoire portant la mention « sans activité » s'il s'agit de la création en cours de société, • Assemblée Générale portant mention « la prise en gérance de la licence taxi », • Annonces légales de la création de la société, • Attestation sur l'honneur du locataire-gérant dûment complétée (en annexe 2). <p>Si le locataire-gérant est également conducteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture de téléphone/électricité), ou pour les personnes hébergées joindre le certificat d'hébergement + carte d'identité de l'hébergeant, ◦ Carte professionnelle recto verso, ◦ Permis de conduire recto verso, ◦ Certificat d'aptitude à la conduite d'un taxi, ◦ Attestation de formation continue si le locataire-gérant exerce la profession depuis plus de cinq ans.

ATTENTION

Le locataire-gérant devra transmettre annuellement par mail à dcvp-locger@marseille.fr à la DTO après chaque clôture comptable et pendant toute la durée de l'exploitation :

- **Le bilan annuel comptable et/ou le compte de résultat,**
- **Une attestation de l'expert-comptable certifiant qu'il n'y a pas d'amortissement de véhicule dans les comptes de la location gérance.**

Étape 3 - Transmission de l'autorisation d'équipement du véhicule taxi concédé par le titulaire-loueur au locataire gérant dans l'éventualité où celui-ci est un nouveau véhicule

Après instruction de votre dossier, si tous les éléments transmis sont conformes, la Division Taxis et Opérateurs vous transmet par mail l'autorisation d'équipement d'un véhicule taxi. Dans ce mail, vous serez également informé de l'étape suivante.

L'installation des attributs taxi doit être réalisée par un installateur agréé. À l'issue de cette opération, l'installateur délivre notamment :

- une attestation de plombage ;
- un carnet métrologique mentionnant les nouvelles caractéristiques du taximètre.

Étape 4 - Equipement du véhicule et mise en circulation

L'enregistrement de la mise en circulation du véhicule taxi constitue une démarche distincte et obligatoire. Celle-ci fait suite à l'installation de votre équipement sur le véhicule.

Pour connaître les démarches et les justificatifs nécessaires à cet enregistrement, il convient de se reporter à la notice « [Changement de véhicule - demande d'enregistrement de mise en circulation](#) ».

ANNEXE 1 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
SUR L'HONNEUR DU TITULAIRE-LOUEUR

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

Titulaire de l'autorisation de stationnement n°

par la présente attestation, je m'engage conformément au contrat de location-gérance qui me lie au locataire-gérant(e)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

à respecter pendant toute la durée du contrat les éléments de fonds de commerce que je mets à disposition du locataire-gérant, à savoir :

1 - Le bénéfice de l'autorisation de stationnement sur la voie publique,

2 - Fournir le véhicule mentionné dans le contrat dont je suis le propriétaire ou pour lequel j'ai un contrat de leasing avec la société ci-après nommée : ,

3 - Fournir les équipements réglementaires dont je suis le propriétaire conformément à l'arrêté n°2018-00512 - VDM et à transmettre à la Division Taxis et Opérateurs, la facture de l'installateur dont je me suis acquitté.

Rédigé le / /

Signature du titulaire loueur :

Cadre réservé à l'administration

Le / /

Visa de la Division Taxis et Opérateurs

ANNEXE 2 : DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
SUR L'HONNEUR DU LOCATAIRE-GÉRANT

Je soussigné(e) ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom(s) :

Téléphone : Adresse e-mail :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

Locataire-gérant(e) de l'autorisation de stationnement n°

par la présente attestation, je m'engage conformément au contrat de location gérance qui me lie au titulaire

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Représentant(e) légal(e) de la société (facultatif) :

à respecter durant toute la durée du contrat la désignation des fonds de commerce qui me sont mis à disposition par le titulaire-loueur, à savoir :

1 - Le bénéfice de l'autorisation de stationnement sur la voie publique,

2 - Disposer du véhicule mentionné dans le contrat de location-gérance dont le propriétaire est

ou pour lequel il a un contrat de leasing avec la société ci-après nommée : ,

3 - Bénéficier des équipements/attributs taxi réglementaires appartenant au loueur et fourni par celui-ci conformément à l'arrêté n° 2018-00512-VDM,

4 - A transmettre annuellement à la Division Taxis et Opérateurs après chaque clôture comptable et durant toute l'exploitation, une attestation de mon expert-comptable certifiant qu'il n'y a pas d'amortissement de véhicule dans les comptes de la location gérance ou à défaut le bilan annuel comptable/compte de résultat.

Rédigé le / /

Signature du locataire-gérant(e) :

Cadre réservé à l'administration

Le / /

Visa de la Division Taxis et Opérateurs